

Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, Mme Alexandra Rys et M. Guy Savary : «Une politique pour les locaux commerciaux vacants».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2000)

MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève vient d'être mise devant le fait accompli d'une occupation de locaux commerciaux vides;
- de telles occupations sauvages ne sauraient être tolérées plus longtemps;
- le maintien de locaux vides, industriels et commerciaux, n'est pas davantage tolérable, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
 - communiquer régulièrement au Conseil municipal la liste des locaux commerciaux propriété de la Ville qui sont inoccupés (avec adresse, surface et indication de la dernière activité économique exercée avant la vacance);
 - exposer au Conseil municipal la politique qu'il entend mener en vue de l'utilisation de ces locaux, notamment dans la perspective de leur mise à disposition de PME et d'artisans;
 - faire le bilan de l'utilisation des locaux propriétés de la Ville de Genève, ceux internes à la Ville et ceux utilisés par les associations;
 - mettre à jour les demandes de locaux, informer régulièrement les demandeurs et évaluer leurs besoins.